

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-06-18-05C

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D ; Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., M. MANGARD B. ;

Etaient absents excusés : Mme FIHUE-BUQUET (pouvoir à Brigitte Fleury), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beaucamp) ; M. LECOQ L(pouvoir à Hervé Vasselín), Mme POIS L. (pouvoir à Marie-Beatrice Pois)

Etaient absents : M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC ; , M. PETIT M. ; Mme BREAD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. AVRIL V.

Date de convocation : 11/06/2025

Date d'affichage : 11/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

M. Loïc Beaucamp a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : CESSIION IMMOBILIERE – ANCIEN PRESBYTERE

Depuis plusieurs années, la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont réfléchit à un projet de valorisation de l'ancien presbytère communal. Ce bâtiment est un manoir du XVIIIème siècle, en briques et silex, avec une surface au plancher d'environ 240 m2, situé en plein centre bourg dans une zone UC (Zone Urbaine Centrale), en face de la Mairie et à l'arrière de l'Eglise. Il occupe un ensemble de parcelles cadastrées AD 211, AD 212 et AD 214, pour une surface totale d'environ 2 367 m2.

Afin de permettre à un opérateur privé de procéder à sa réhabilitation et à sa valorisation, il est proposé de mettre en vente cet immeuble communal. La gestion de la vente de l'immeuble peut être confiée à une agence immobilière, en mandat simple. Les agences immobilières restent à désigner.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis des domaines,

Considérant l'avis de la Commission n°3 « Urbanisme- Travaux – Voirie- Réseaux – Foncier -Patrimoine et cadre de vie » en date du 11 juin 2025.

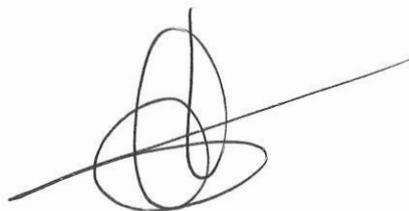
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la cession de l'ancien presbytère communal, et de ses parcelles d'assise ;
- Valide la conclusion de mandat simples avec des agences immobilières du territoire, restant à désigner, pour une durée de 12 mois, en vue de la vente de l'immeuble ;
- Fixe le prix de vente à 180 000 € ;
- Autorise Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer l'acte et tout autre document nécessaire, pour l'application de la présente délibération ;
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 18 juin 2025,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.